

**Délibération n°16**

**L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020**, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
57

**Nombre de votants :**  
57

**Date de convocation :**  
03 novembre 2020

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
18 novembre 2020

**Objet :** **Projet  
d'acquisition/amélioration de 18  
logements collectifs situé Rue  
du Clos Jonville – à Ménérol :  
aide financière à AUVERGNE  
HABITAT**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**  
Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,

*Absents :*

- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** M BELDA José

**Rapport n°16 - Projet d'acquisition/amélioration de 18 logements collectifs situé Rue du Clos Jonville – à Ménérol : aide financière à AUVERGNE HABITAT**

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,  
Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,  
Vu la délibération 20181218.13 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,  
Vu la délibération 20190423.28 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant approbation du règlement de RLV en faveur des aides en faveur du logement,  
Vu la délibération 20191105.04 approuvant le Programme Local de l'Habitat,

Considérant le projet porté par AUVERGNE HABITAT pour l'acquisition/amélioration de 18 logements situés Rue du Clos Jonville à Ménérol,  
Considérant le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel est fixé à 2 425 562 €,  
Considérant qu'AUVERGNE HABITAT sollicite de la part de RLV une aide de 180 000 € pour les 18 logements,  
Considérant que l'analyse du dossier montre que le projet répond aux critères du règlement des aides de RLV et qu'ainsi AUVERGNE HABITAT peut bénéficier d'une aide « acquisition/amélioration », de 180 000 € pour ces 18 logements :

- Le projet bénéficie d'une décision d'agrément de l'Etat et d'un financement PLAI,
- Le projet est situé à proximité du centre-ville,
- La typologie des logements (du T2 au T4) et leur surface (de 33,02 m<sup>2</sup> à 44,72 m<sup>2</sup> pour les T2 – de 61,10 m<sup>2</sup> à 77,15 m<sup>2</sup> pour les T3, de 84,44 m<sup>2</sup> à 88,68 m<sup>2</sup> pour les T4) permettent d'accueillir différents schémas familiaux,
- La qualité énergétique est assurée par un chauffage gaz individuel.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :**

- **D'approuver l'attribution à AUVERGNE HABITAT d'une aide financière de 180 000 € pour l'opération de 18 logements locatifs sociaux situés Rue du Clos Jonville à Ménérol,**
- **D'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 novembre 2020***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201110-  
DELIB2020111016-DE  
Date de réception préfecture :  
19/11/2020